

Accompagnements pharmaceutiques réalisés à compter du 2^{ème} semestre 2020 – Tutoriel de facturation

Type d'accompagnement	Etapas	Code acte	Rémunération		Date de prescription (par le pharmacien)
			Métropole	DOM	
Accompagnement des patients sous anticoagulants oraux d'action directe (AOD)	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	AOI	50 €	52,5 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes	AOS	30 €	31,5 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
Accompagnement des patients sous antivitamine K (AVK)	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	AKI	50 €	52,5 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes	AKS	30 €	31,5 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
Accompagnement des patients asthmatiques	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	ASI	50 €	52,5 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes	ASS	30 €	31,5 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
Accompagnement des patients polymédiqués (bilan de médication)	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	BMI	60 €	63 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes (en cas de changement de traitement)	BMT	30 €	31,5 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
	Années suivantes (en cas de continuité des traitements)	BMS	20 €	21 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
Accompagnement des patients sous anticancéreux au long cours (hormonothérapie - tamoxifène, anastrozole, létrozole, exémestane -, méthotrexate, hydroxycarbamide, bicalumatide)	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	AC1	60 €	63 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes	AC3	20 €	21 €	Date de facturation du code acte de l'année précédente + 12 mois
Accompagnement des patients sous autres anticancéreux des classes ATC L01 et L02 administrés par voie orale	Adhésion	TAC	0,01 €	0,01 €	Date d'adhésion
	1 ^{ère} année	AC2	80 €	84 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens
	Années suivantes	AC4	30 €	31,5 €	Date de fin de la séquence annuelle d'entretiens

Les accompagnements doivent être facturés :

- seuls, indépendamment de toute autre facturation
- **en mode sécurisé Sesam-Vitale en présence du patient**
- à une date égale ou postérieure à la date de prescription
- en tiers payant
- en indiquant la situation du patient (AT/MP, maternité)

Bon à savoir

Le pharmacien doit s'identifier à la fois comme exécutant et prescripteur.
Les justificatifs des accompagnements réalisés doivent être conservés.

Accompagnements pharmaceutiques réalisés en 2019 et au 1^{er} semestre 2020 – Tutoriel de facturation

Accompagnement	Si initié en 2019 ou au 1 ^{er} semestre 2020		Si suivi en 2019 ou au 1 ^{er} semestre 2020	
	Code adhésion <i>(Date de prescription = date d'adhésion réelle)</i>	Code accompagnement 1 ^{ère} année <i>(Date de prescription = date du dernier entretien réalisé)</i>	Code adhésion	Code accompagnement années suivantes <i>(Date de prescription = date du dernier entretien réalisé)</i>
AOD	TAC	AOI	Pas de code adhésion	AOS
AVK	TAC	AKI		AKS
Asthme	TAC	ASI		ASS
Bilan partagé de médication	TAC	BMI		BMT (avec changement de traitement) BMS (sans changement de traitement)

A titre dérogatoire, vous pouvez facturer l'accompagnement pharmaceutique en l'absence du patient.
Pour ce faire, vous devez effectuer une FSE en mode dégradé.
Vous êtes exonéré d'envoyer la feuille de soins papier signée par l'assuré.

Bon à savoir

Le pharmacien doit s'identifier à la fois comme exécutant et prescripteur.
Les justificatifs des accompagnements réalisés doivent être conservés.

Attention, pour les accompagnements initiés ou suivis en 2019 : la date d'exécution doit être égale à la date de prescription.